



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Simplification des démarches administratives - Médecine de ville

Question écrite n° 22352

Texte de la question

Mme Marie Lebec attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la lourdeur des procédures administratives dans la pratique de la médecine de ville. Au cours d'un échange avec un praticien de sa circonscription, la députée a été informée de la lourdeur de certaines procédures administratives à réaliser dans le cadre de la médecine de ville, notamment pour la délivrance en pharmacie du nécessaire pour des perfusions sous-cutanées. Comprenant la nécessité de réaliser de telles procédures pour délivrer certains traitements, elle souhaitait l'alerter sur l'effet dissuasif d'un tel dispositif administratif. Aussi, elle lui demande de lui indiquer si des mesures seront prochainement à l'étude afin de simplifier les démarches administratives dans le cadre de la médecine de ville et ainsi inciter les praticiens à orienter les patients vers ces modes de soins plutôt que la pratique hospitalière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Lebec](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22352

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2019](#), page 7294

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)